



1-CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ET 2-REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 à 8 du Code de la Commande Publique.

***PRESTATION COMPLETE DE TRANSPORT, HEBERGEMENT ET VISITES POUR UN
VOYAGE en Irlande, DUBLIN POUR UN GROUPE de 35 ELEVES ET 3 ACCOMPAGNATEURS DU
LYCEE NORD BASSIN D'ANDERNOS-LES-BAINS***

Date et heure limites de réception des offres sur la plateforme de dématérialisation :

<https://mapa.aji-france.com/>

Représentant du pouvoir adjudicateur : GAÛZERE Natalie, Provisseure
Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : MARION GIBERGUE
Service acheteur : service intendance du lycée Nord Bassin-33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Référence : MAPA n°6 /2024

« voyage TSTMG à DUBLIN 2025 »

Article 1 : objet du marché

1.1 Définition de la prestation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à DUBLIN (Irlande) pour 35 élèves et 3 accompagnateurs.

1.2 Décompositions en lots

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport, hébergement en famille, visites et **assurance annulation globale et individuelle dont la garantie risque attentat**. Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement, visites et transport) ce qui est plus avantageux économiquement.

1.3 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu d des articles L2123-1, R2123-1 à 8 du Code de la Commande Publique.

Article 2 : lieu d'exécution de la prestation

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à DUBLIN (Irlande)

Article 3: durée du marché

Le voyage se déroulera sur la **semaine du 10 au 14 février 2025**. Il est possible de moduler les dates de départ et arrivée, mais le séjour ne doit pas dépasser 4 nuits et 5 jours sur place.

Article 4 : pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé ;
- Le Cahier des Clauses Particulières ;
- Le mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure, accompagné **d'un devis détaillé des prestations** ;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.

Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Le prix est forfaitaire. Le détail des prix apparaîtra dans un devis détaillé décomposant le prix global et forfaitaire.

5.2 – Contenu et régime des prix. Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6: règlement des comptes

Les factures dématérialisées devront être téléchargées sur le site CHORUS. Le paiement s'effectuera en Euros.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du lycée est ordonnateur des dépenses.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 7: avances et retenues

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles du CCAG+FSC en vigueur

Article 8: délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé aux dates du voyage.

Article 9 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 10 : assurance souscrite par le titulaire du marché

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 11 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés au CCAG-FCS, en vigueur.

Article 12 : règlement des litiges

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 13: liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Néant.

Article 14: Contenu des prestations

Transport

- **Avion, VOL aller-retour de Bordeaux aéroport de Mérignac à DUBLIN.
La compagnie doit proposer L'assurance annulation globale et individuelle.
Départ Lundi 10/02/2024 à 15h25
Retour vendredi 14/02/2024 à 11h40 (Départ de Dublin)**
- Prévoir le transport **en titres de transport public** pour les déplacements sur place en Irlande (transferts aéroport familles aller-retour), train famille Dublin par DART
- Prévoir le transport **en Train de Dublin à Galway**
Nb. : Pas de transport à prévoir entre le lycée et Mérignac que ce soit à l'aller ou au retour.

Hébergement :

Hébergement en famille d'accueil ou auberge de jeunesse, pension complète (petit-déjeuner, déjeuner sous forme de panier repas, dîner repas chaud avec entrée, plat et dessert).

Pour le couchage, les draps et serviettes de bains doivent être fournis.

Repas :

Repas du soir du jour d'arrivée pris dans les familles ou à l'auberge de jeunesse

Repas du midi du trajet de retour fourni par les familles (panier repas) ou l'auberge de jeunesse.

VISITES selon programme suivant :

Lundi 10/02 : Visite guidée des lieux hantés

Mardi 11/02 : Visite de Dublin à pied Trinity college, St Patrick cathedral et Christ Church - EPIC Museum
Visite bureaux et usine BULGARI et ambassade de France l'après-midi

Mercredi 12/02 : Trajet jusqu'à Galway, visite du Galway museum et balade libre

Jeudi 13/02 : Visite Dublin, Priosn de Kilmainham, parc St Stephen, National museum

Quartier libre à Grafton street et temple bardu Trinity College & The Book of Kells

L'offre doit comprendre :

- ✓ l'hébergement en famille d'accueil à DUBLIN ou auberge de jeunesse ;
- ✓ la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du dernier jour (panier repas pour le retour)
- ✓ la réservation et les droits d'entrées des sites et musées prévus au programme ;
- ✓ **l'assurance annulation globale et individuelle, pour cas de force majeure, y compris la garantie attentat** ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité du participant à participer au voyage
- ✓ Tous les frais de TRANSPORT.
- ✓ Les frais de dossier éventuels.
- ✓ Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. **Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours (quarante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 – CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

L'Acte d'Engagement (ATTRI1), téléchargeable sur le site : www.minefe.gouv.fr

Le cahier des clauses particulières et règlement de la consultation (CCP)

Le dossier de consultation dématérialisé est disponible sur le site de l'AJI : <https://mapa.aji-france.com/>

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise :

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant, la date et le destinataire public ou privé.

Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage

- **Pièces de l'offre :**

-L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé ;

-Le présent Cahier des Clauses Particulières signé ;

-Un mémoire technique explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure (nombre d'élèves maximum par familles)

- **Un devis détaillé de l'offre, décomposant le prix global et forfaitaire.**

- **Transmission dématérialisée** L'offre dématérialisée sera déposée sur le site de l'AJI : <https://mapa.aji-france.com/>

- **Modalités d'échanges en cours de procédure de consultation**

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels que les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires par le biais de la plate-forme de dématérialisation de l'AJI et d'autre part sur le mail : gest.0332724g@ac-bordeaux.fr

Personne en charge du dossier :

La gestionnaire : gest.0332724g@ac-bordeaux.fr

ARTICLE 3 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

3.1 Les critères d'attribution et leur pondération :

- LE PRIX : 50%
- LA QUALITE DES PRESTATIONS : 50%

3.2 La notation :

- La notation de 1 à 10 s'applique unilatéralement à l'ensemble des critères du lot unique.
- Elle est pondérée selon les coefficients définis au 3.1

- **La note qualité des prestations** sera basée sur l'étude du mémoire technique décrivant l'organisation du séjour, le lieu d'hébergement et permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure, ainsi que sur la fiabilité et les garanties de sécurité du transport.

- **La note prix** sera basée sur le prix de l'ensemble du lot.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les pièces de la candidature.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.